Formulaire FD 13

20	N^{o}
	Cour suprême de la Nouvelle-Écosse (Division de la famille)
Entre :	
	Le requéran
	et
	L'intimé
	Avis de motion de mesures provisoires (instance en matière familiale)
$\mathbf{\grave{A}}:$ [nom de	e l'intimé]
Motion	(nom), dans la
	tance, présente une motion sollicitant une ordonnance pour les mesures réparatoires
	responsabilité décisionnelle/garde provisoire;
	temps parental, temps de contact ou interaction provisoire;
	autorisation de demande de garde;
	pensions alimentaires provisoires pour enfants;
	pensions alimentaires provisoires pour conjoint;
	occupation exclusive provisoire ou possession provisoire de résidence ou de foyer matrimonial;
	autre mesure provisoire, plus précisément
 Heure et lie	EU [doivent être indiqués par le personnel judiciaire]
La motion s	sera entendue par un juge le 20 à au palais de justice

La partie auteure de la motion demande une motion en vue d'une audition pour

nécessitera	La partie auteure de la motion affirme que la motion ne pas plus de temps.
	Fine Francisco de Contracto de
Renvois	
La partie au	teure de la motion invoque les textes législatifs, règles ou points de droit suivants :
	la Loi sur le divorce, article(s);
	la loi intitulée <i>Parenting and Support Act</i> , article(s),
	la loi intitulée <i>Matrimonial Property Act</i> , article(s);
	la pension alimentaire provisoire pour conjoint;
	autre:
Éléments d	e preuve et documents
	à l'appui de la motion sont les suivantes :
	un offidovit do
	un affidavit ded'autres affidavits, plus précisément :
	- water and the processing to
Le requéran	t invoque également les documents suivants à l'appui de la motion :
	une déclaration parentale
	une déclaration relative aux périodes de contact et aux interactions
	un état des revenus
	un état des dépenses spéciales ou extraordinaires
	un état des circonstances représentant des difficultés excessives
	un état des dépenses
	un état des biens
	un mémoire préalable à l'audience
Une copie d	le chaque document doit vous être délivrée avec cet avis.
Une ordon	nance pourra être rendue contre vous
	z déposer un affidavit et un mémoire, comparaître à l'audition de la motion et
_	re position à savoir si l'ordonnance proposée devrait être présentée. En votre
	juge peut rendre une ordonnance sans vous donner d'autre avis.
Signature	
Signé le	20
	Signature
	Nom en caractères d'imprimerie :